

**RELATIONS INTERNATIONALES**

Affaire suivie par **Estelle Tollemer**

**Tél** : 02 33 87 89 18

**Courriel** : estelle.tollemer@cherbourg.fr

## **Appui aux initiatives locales en matière de solidarité internationale et d'éducation à la citoyenneté internationale**

### **Objet : règlement des demandes de subvention de l'appel à projets internationaux de la ville de Cherbourg-en-Cotentin à destination des associations pour 2018**

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de développement international du territoire, la ville de Cherbourg-en-Cotentin ouvre un appel à projets internationaux pour appuyer financièrement les actions des acteurs locaux associatifs à l'international en 2018.

#### **1. OBJECTIFS**

- Accompagner les acteurs associatifs dans la mise en place de leurs actions à l'international
- Favoriser la mobilité internationale des jeunes
- Encourager les partenariats des acteurs locaux au niveau européen et international

#### **2. CONDITIONS GENERALES D'ELIGIBILITE**

##### ORGANISMES CONCERNES

-> les associations

Le demandeur doit justifier d'un fonctionnement régulier : Assemblées Générales, membres actifs, ressources propres, respect des règles de déontologie.

##### NATURE DU PROJET

Cet appel à projets concerne les actions d'échanges, de solidarité internationale ou de sensibilisation à la citoyenneté internationale.

La subvention doit être affectée à un projet défini et précis en matière de solidarité internationale ou d'éducation à la citoyenneté internationale.

Les projets doivent être menés en cohérence avec les priorités mises en œuvre sur les territoires concernés par les actions, aussi bien pour les actions de solidarité internationale que pour la sensibilisation.

La demande de subvention doit concerner des actions non engagées au moment de la demande de cofinancement.

#### **Nous rencontrer**

Hôtel de ville  
10 place Napoléon  
50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN

#### **Nous écrire**

M. le Maire  
10, place Napoléon  
50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN

## MODALITES

Ces subventions sont accordées en fonction de l'opportunité des projets présentés et de l'enveloppe financière disponible.

Le taux de subventionnement est variable :

- Pour les actions de solidarité internationale, la subvention ne dépasse pas 50% des dépenses du budget du projet, la subvention étant plafonnée à 5 000 euros.

- Pour les actions d'échanges ou de sensibilisation à la citoyenneté internationale, la subvention est plafonnée à 50% des dépenses du budget du projet, la subvention étant plafonnée à 4 000 euros.

Les acteurs intervenant dans le cadre des actions de la ville : coopérations, jumelages, manifestations et événements, sollicitent la ville dans le cadre de ces appels à projets dans les mêmes conditions que les autres acteurs et pourront faire l'objet d'un bonus de 30%.

Le Comité Consultatif des Relations internationales émet un avis. Ensuite, les subventions sont proposées au vote du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin.

### 3. DEPOT DES DOSSIERS

Les demandes de subvention sont présentées selon le formulaire de demande de subvention type cerfa n°12156\*04, accompagné des pièces requises (statuts de l'organisme, n° SIRET, relevé d'identité bancaire).

Les dossiers sont à déposer en mairie, par courrier ou par mail, **pour le jeudi 15 février 2018** :

MONSIEUR LE MAIRE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN

Hôtel-de-ville

10 Place Napoléon BP 808

50108 Cherbourg-en-Cotentin cédex

Contact :

Anaïs Leven, assistante Relations internationales [anais.leven@cherbourg.fr](mailto:anais.leven@cherbourg.fr) 02 33 87 88 87

### 4. CONDITIONS DE VERSEMENT DES SUBVENTIONS

Les subventions sont versées après le vote du conseil municipal autorisant le versement de la subvention et après transmission du dossier complet aux services financiers.

Un rapport d'exécution technique ou les compte-rendus de l'Assemblée Générale et les bilans financiers de l'association devront être transmis après la réalisation de l'action subventionnée. L'utilisation de la subvention doit être justifiée dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice budgétaire.